



Réf : 2023-63 .

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT AUTORISATION D'ACTIVITE SPORTIVE ET FESTIVE
DANS LE PARC MUNICIPAL ET SUR LE PARVIS DU BATIMENT DIT « DES DIESELS »

Le Maire de la Ville de Le HOULME,

Vu les articles L 2212 et L 2212-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques portant sur le caractère de l'occupation du domaine public,

Vu l'article L 571-1 du Code de l'environnement sur la prévention des nuisances sonores,

Vu les articles L 1311-1 et L 1311-2 du Code de la santé publique portant diverses dispositions en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire,

Vu le code pénal,

Vu la demande de l'Association laïque houlmoise en date du 1^{er} juin 2023.

Considérant que le Conseil municipal enfants organise les premières Olympiades parents/enfants en concertation avec la Ville du Houleme le 17 juin 2023, de 11h00 à 12h30 dans le parc municipal (cf plan ci-joint),

Considérant que l'Association laïque houlmoise organise une fête à destination des enfants sur le parvis du bâtiment dénommé « les diesels », le 17 juin 2023 de 12h00 à 13h30,

Considérant que la Ville du Houleme organise la « fête du parvis » le 17 juin 2023 de 13h30 à 18h00,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public sur les sites concernés,

Considérant qu'en vertu de ses pouvoirs de police générale le Maire se doit d'assurer la sûreté, la sécurité et la commodité de passage dans l'espace public, qu'à ce titre les allées du parc municipal et de l'accès au parvis du bâtiment dit des « diesels » doivent rester ouvertes et ne doivent comporter aucun obstacle à la libre circulation,

Considérant que pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique il y a lieu de réglementer ces manifestations,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le 17 juin 2023 il est autorisé :

- ▬ la tenue des « Olympiades parents/enfants » sur et à proximité du terrain de handball du parc municipal de 11h00 à 12h30 (cf plan, ci-joint),
- ▬ la tenue d'une manifestation festive par l'Amicale laïque houlmoise sur le parvis du bâtiment dit « des diesels » de 12h00 à 13h30, avec vente de boissons non alcoolisées et restauration rapide,
- ▬ la tenue de la « fête du parvis » sur le parvis du bâtiment dit « des diesels » de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La sonorisation des fêtes devra être utilisée avec modération, conformément aux dispositions du Code de la santé publique et à la réglementation en vigueur. Il est interdit de faire des scellements dans le sol sans autorisation de la commune et d'y déposer quoi que ce soit qui puisse en causer la dégradation.

ARTICLE 3 : Conformément à la réglementation, la divagation des chiens est interdite dans les lieux publics, notamment dans le périmètre des manifestations festives visées dans cet arrêté. Ainsi tout animal divagant sera conduit à la fourrière. Les chiens d'attaque et de défense doivent être déclarés conformément à la réglementation et leurs propriétaires doivent être titulaires d'un permis de détention approprié ; ils doivent être vaccinés, muselés et tenus en laisse. Les documents correspondants doivent pouvoir être présentés à toute réquisition.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Houllme dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis aux services de police, de la Métropole, de secours, au policier municipal, au responsable des services techniques de la ville de le Houllme, chacun étant responsable en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au HOULME, le 13/06/2023

**Le Maire,
Daniel GRENIER**



google.com/maps/@49.5060978,1.0385448,54m/data=!3m1!1e3?entry=ttu

Rechercher dans Google Maps



Restaurants

Hôtels

Activités à découvrir

Musées

Transports en commun

Pharmacies

*Olympiades
Parents / enfants
17/06/2023*

Le Caillly

Le Caillly

Le Caillly

Google

Navigation icons: Home, Bookmarks, Registered addresses, Search history, Profile (Houlme)

Taper ici pour rechercher



Weather: 23°C Ciel couvert
Conditions
France
Confidentialité
Envoyer d